

Bruxelles, le 19 décembre 2017

15846/17
ADD 1
OJ CRP1 43

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
20 décembre 2017 (9:30)

ADDENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il convient d'ajouter le point suivant:

Points sans débat (I)

Pêche

62. Règlement sur les TAC et quotas en mer Baltique pour 2018
Approbation d'une lettre

 15864/17


-
-  Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil).
-  Sur la base d'une proposition de la Commission.
-